



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 avril 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 4 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question 11), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 4), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question 4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

M. Eric ALAUZET (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question 4), M. Emmanuel DUMONT, M. Thierry MORTON (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET (à compter de la question 4), M. Thierry MORTON à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN à M. Michel LOYAT, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET : 11 - Organisation de manifestations commerciales - Modalités d'occupation du domaine public

Organisation de manifestations commerciales Modalités d'occupation du domaine public

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

L'Union des Commerçants de Besançon, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon, l'association des Commerçants des Chaprais, souhaitent organiser des manifestations à caractère commercial sur le domaine public :

- la braderie d'été les 7 et 8 juillet 2017,
- les Instants Gourmands du 31 août au 3 septembre 2017,
- le troc des Chaprais le dimanche 3 septembre 2017,
- la braderie d'automne les 13 et 14 octobre 2017,
- le marché de Noël du 25 novembre au 24 décembre 2017,
- le marché solidaire de Noël du 6 au 17 décembre 2017.

La mise à disposition du domaine public pour ces manifestations se fait moyennant une redevance d'occupation.

Aussi, est-il proposé que la Ville de Besançon mette à disposition des organisateurs le domaine public nécessaire, dont les modalités d'acquittement de la redevance d'occupation du domaine public varieraient suivant les manifestations pressenties.

En ce qui concerne les braderies d'été et d'automne, les droits d'occupation seront encaissés au moyen d'une régie municipale de recettes dont le régisseur est nommé parmi les membres de l'association organisatrice à savoir l'Union des Commerçants de Besançon (UCB). Pour les Instants Gourmands et le Marché de Noël, les droits d'occupation seront encaissés au moyen de la régie municipale créée à cet effet, ceci conformément aux précédentes autorisations délivrées par le Conseil Municipal de Besançon.

Pour le troc des Chaprais un titre de recette forfaitaire de 250 € sera adressé à l'association par la Ville de Besançon.

Modalités d'occupation du domaine public

1) Braderies d'été et d'automne, organisées par l'UCB

Une convention passée avec l'UCB (ci-jointe), association organisatrice règlera les modalités de mise à disposition, notamment en terme spatial, temporel et financier, tenant compte des contraintes de sécurité, notamment lors du départ des commerçants non sédentaires du marché du vendredi.

Ainsi, toutes autorisations d'occupation du domaine public délivrées sur les voies publiques occupées par les braderies telles que définies contractuellement sont suspendues pendant la durée de ces manifestations.

Il est proposé que :

- le domaine public de la Boucle soit mis à disposition de l'Union des Commerçants de Besançon, pour ces braderies, sous condition des réserves émises ci-dessus,
- que le montant des droits d'occupation soit calculé sur la base équivalente des montants des foires et marchés soit 2,30 € le mètre linéaire journalier, encaissés le jour même, pour le compte de la Ville de Besançon, par le régisseur de l'UCB.

2) Instants Gourmands

L'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon organise les Instants Gourmands.

Cette manifestation se déroulant sur le domaine public, il est proposé que :

- la Ville de Besançon mette à disposition de l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon le domaine public correspondant, à savoir la promenade Granvelle,
- Les droits d'occupation soient conformes aux dispositions de la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2016,
- Une convention passée avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon (ci-jointe) réglera les modalités de mise à disposition, notamment en terme spatial, temporel et financier.

3) Marché de Noël

L'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon organise le marché de Noël, sur plusieurs sites : Esplanade de Granvelle, Place du Huit septembre, place Pasteur et place de la Révolution du 25 novembre au 24 décembre 2017.

Cette manifestation se déroulant sur le domaine public, il est proposé que :

- la Ville de Besançon mette à disposition de l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon le domaine public ci-dessus évoqué,
- Les droits d'occupation soient conformes aux dispositions de la délibération du Conseil Municipal,
- Une convention passée avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon réglera les modalités de mise à disposition, notamment en terme spatial, temporel et financier tenant compte notamment des emprises des chantiers en cours.

4) Troc des Chaprais

Cette année l'association «Commerce et Artisanat aux Chaprais» propose de réaliser sa manifestation le dimanche 3 septembre 2017.

Il est proposé que cette manifestation se déroule ce jour-là en occupant la rue de Belfort dans sa partie comprise entre la rue Baille et la place de la Liberté, sur la totalité de la rue des Chaprais, et rue de la Liberté. Aucun déballage ne sera autorisé place Flore.

Toutes les autorisations d'occupation du domaine public délivrées sur les voies publiques occupées par le troc telles que définies contractuellement sont suspendues pendant la durée de cette manifestation.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ces modalités d'occupation du domaine public,
- autoriser la continuité des régies de recettes nécessaires,
- autoriser M. le Maire à signer les conventions de mise à disposition du domaine public, pour les associations concernées, ainsi que tous autres actes y afférents.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. CHALNOT, M. MORTON et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 14 AVR. 2017



Contrôle de l'ég.